

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **Fluroxypyr 180 EC (n° LPA 30815)**
 Nom chimique de la matière active : Fluroxypyr (présent sous forme de 1-méthylheptyl ester) : [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoro-2-pyridinyl)oxy] acetic acid 1-methylheptyl ester
 Fabricant/titulaire d'homologation : ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
 302-179, av. McDermot
 Winnipeg (Manitoba) R3B 0S1 Canada
 Téléphone : 1-855-264-6262
 Téléphone : 1-800-535-5053
 Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :
 Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prozar :
 Téléphone : 1-877-250-9291

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

NOM COURANT	N° CAS	%	PEL DE L'OSHA	TLV DE L'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Fluroxypyr (sous forme de 1-méthylheptyl ester)	81406-37-3	26,6	ND	ND	ND	SO
Hydrocarbures (contient du naphthalène)	SO					
	91-20-3	<1 %	10 ppm (TWA)	10 ppm (TWA) 15 ppm (STEL, peau, A4)	ND	NTP – 2* CIRC – 2B**
Dodécylbenzène sulfonate de calcium	26264-06-2	1 à 2	ND	ND	ND	SO
N-méthyl-2- pyrrolidone	872-50-4	4 à 6	ND	ND	ND	

ND : Non déterminé; SO : Sans objet.

* Substances qui peuvent être raisonnablement prévues comme étant cancérogènes.

** L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES**PROPRIÉTÉS PHYSIQUES**

Apparence : Liquide brun ambre

Odeur : Aromatique (solvant)

SOMMAIRE D'URGENCE : AVERTISSEMENT. Irritant pour les yeux et la peau.

VOIES PRIVILÉGIÉES DE L'EXPOSITION : L'ingestion, l'absorption par la peau, l'inhalation et le contact avec les yeux.

SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION AIGÛE :

Yeux : Peut provoquer une irritation des yeux modérée. Peut provoquer de légères lésions à la cornée. Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, entraînant ainsi un léger inconfort et des rougeurs.

Peau : Un contact bref est fondamentalement non irritant pour la peau. L'exposition prolongée ou répétée avec la peau peut provoquer une irritation ou des brûlures. Le contact répété avec la peau peut entraîner un

assèchement ou une peau squameuse. Il est peu probable que l'exposition prolongée entraîne l'absorption de quantités nocives. La DL_{50} pour l'absorption par la peau est de $>4\ 000$ mg/kg. On n'a remarqué aucune réaction allergique dans les résultats des tests sur les cobayes.

Ingestion : Faible toxicité en cas d'ingestion. La DL_{50} orale chez le rat est de $>2\ 000$ mg/kg. Il est peu probable que l'ingestion de petites quantités liées aux activités normales de manipulation entraîne des blessures; cependant, l'ingestion de quantités plus grandes peut entraîner des blessures. L'aspiration dans les poumons peut se produire durant l'ingestion ou le vomissement, et peut provoquer des dommages aux poumons ou même la mort à cause d'une pneumonie chimique.

Inhalation : Aucun effet secondaire n'est anticipé suite à une seule exposition aux vapeurs. La CL_{50} chez le rat est de $>5,05$ mg/L (4 heures). L'exposition prolongée au solvant peut provoquer une irritation respiratoire et une dépression du système nerveux central. Peut provoquer des nausées ou des vomissements.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES : COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer le produit près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Des composés du chlorure, des composés du fluor, des oxydes de carbone (CO, CO₂), des oxydes d'azote (NO, NO₂...)

4. PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des distillats de pétrole. Le traitement doit s'appuyer sur le jugement du médecin en fonction des réactions de la victime. Le vomissement peut provoquer une pneumonie de déglutition.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : >61 °C (141,8 °F)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (% dans l'air) : Sans objet

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : Sans objet

MOYENS D'EXTINCTION : Incendie de moindre importance : De la poudre chimique sèche, de l'eau pulvérisée, du dioxyde de carbone. Incendie important : De la mousse, de l'eau en brouillard, de l'eau pulvérisée.

DANGER D'EXPOSITION SPÉCIAL : Un retour de flamme risque de se produire le long de la traînée de condensation.

RISQUE D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Des gaz dangereux sont dégagés en cas de feu.

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Un appareil respiratoire autonome et une protection complète sont requis dans des espaces clos.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Des composés du chlorure, des composés du fluor, des oxydes de carbone (CO, CO₂), des oxydes d'azote (NO, NO₂...).

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES : Porter des vêtements de protection convenables, des gants et une protection pour les yeux et le visage.

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT : Absorber la matière dans du sable ou une autre matière inerte. Récupérer et placer les déversements dans un contenant approprié. Se départir de la matière et de son contenant dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

AUTRES INFORMATIONS : Mises en garde concernant l'environnement : Ne pas vider le produit dans les drains. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION : La ventilation est requise. Manipuler le produit conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un entrepôt verrouillé, chauffé et au sec. Si le produit est congelé, l'amener à la température de la pièce puis agiter avant l'emploi. Empêcher toute contamination des semences, des plantes, des engrais et des autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale, ni les sources d'approvisionnement en eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou en cas de déversement, utiliser le produit immédiatement ou contenir le déversement à l'aide de matières absorbantes puis éliminer les déchets. Entreposer le produit à l'écart de l'ensoleillement direct. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.

TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) : Des températures ambiantes normales.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION INDIVIDUELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE DU PRODUIT. POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes de sécurité, des lunettes à coques ou un écran facial.

PROTECTION DES MAINS : Porter des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements propres, soit une chemise à manches longues et un pantalon long.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Lorsqu'un appareil respiratoire est requis, choisir un équipement approuvé par le NIOSH en fonction des concentrations actuelles ou éventuelles dans l'air et conformément aux normes réglementaires appropriées et/ou aux recommandations de l'industrie.

Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

DIRECTIVES CONCERNANT L'EXPOSITION : Se reporter à la section 2.

MESURES D'INGÉNIERIE : Assurer une aération adéquate pour minimiser les concentrations dans l'air de cette matière.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Liquide brun ambre

ODEUR : Aromatique (solvant)

POINT D'ÉCLAIR : 61 °C (141,8 °F)

pH : 5 à 7

DENSITÉ : 20 g/mL à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce produit est stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER : Inconnues.

MATIÈRES À ÉVITER : Les oxydants, les acides, les alcalis.

RÉACTIONS DANGEREUSES : Voir la rubrique MATIÈRES À ÉVITER.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Des composés du chlore, des composés du fluor, des oxydes de carbone (CO, CO₂), des oxydes d'azote (NO, NO₂...).

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

ÉTUDES SUR L'IRRITATION/TOXICITÉ AIGÛE :

DL ₅₀ aigüe, orale (rat) :	>2 000 mg/kg
DL ₅₀ aigüe, cutanée (lapin) :	>4 000 mg/kg
CL ₅₀ aigüe, inhalation (rat) :	>5,05 mg/L air (4 heures)
Irritation oculaire (lapin) :	Gravement irritant à 72 heures
Irritation cutanée (lapin) :	Modérément irritant
Sensibilisation cutanée (cobaye) :	N'est pas un sensibilisant cutané

EFFETS GÉNÉRAUX (AUTRES ORGANES CIBLES) : On a signalé des effets sur les organes suivants : la moelle osseuse, les reins, le foie et les voies respiratoires.

CANCÉROGÉNÉICITÉ : Le fluroxypyr n'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Le fluroxypyr n'a pas nui à la reproduction dans les études menées sur

les animaux de laboratoire.

TÉRATOLOGIE (ANOMALIES CONGÉNITALES) : À des doses élevées chez les animaux de laboratoire, le 1-méthyl-2-pyrrolidinone a provoqué des effets toxiques sur le fœtus et une toxicité faible ou indétectable pour la mère. Le fluroxypyr n'a pas provoqué d'anomalies congénitales; cependant, chez les animaux de laboratoire, on a vu d'autres effets toxiques sur le fœtus.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

ÉCOTOXICITÉ

CL ₅₀ , truite arc-en-ciel (96 h) :	>100 mg/L (fluroxypyr) >0,9 mg/L (fluroxypyr-meptyle)
CE ₅₀ , Daphnia magna (48 h) :	>100 mg/L (fluroxypyr) >0,9 mg/L (fluroxypyr-meptyle)
PNEC, truite arc-en-ciel (21 j) :	0,2 (fluroxypyr-meptyle)
PNEC, Daphnia magna (21 j) :	0,1 mg/L (fluroxypyr-meptyle)
CE ₅₀ , algues (96 h) :	>100 mg/L (fluroxypyr) >0,9 (fluroxypyr-meptyle)
DL ₅₀ , colin de Virginie : Canard colvert	>2 000 mg/kg (fluroxypyr-meptyle + fluroxypyr) >2 000 mg/kg (fluroxypyr-meptyle + fluroxypyr)
DL ₅₀ , abeilles [µg/abeille] :	Orale >100 (fluroxypyr-meptyle) Contact >100 (fluroxypyr-meptyle) Contact >25 (fluroxypyr)

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ : La dégradation du sol relève principalement des microorganismes et de l'hydrolyse. Ce produit n'est pas persistant. Ce produit est peu biodégradable. Mobilité dans le sol modérée à faible.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage et de l'élimination.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Se départir des contenants et des déchets conformément aux directives figurant sur l'étiquette et à la réglementation municipale, provinciale et fédérale sur la santé et l'environnement.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CLASSIFICATION PAR LE TMD (Canada) :

Routier/ferroviaire : Non réglementé

Navire seulement : UN 3082, substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.s.a. (fluroxypyr-methyl, naphte), 9, groupe d'emballage III, polluant marin

CLASSIFICATION PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS (États-Unis) :

Non vrac : Non réglementé

Vrac : NA 1993, liquide combustible (contient un solvant à base d'hydrocarbures), groupe d'emballage III

TRANSPORT INTERNATIONAL :

OMI (navire) : UN 3082, substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.s.a. (fluroxypyr-methyl, naphte), 9, groupe d'emballage III, polluant marin

IATA (air) : UN 3082, substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.s.a. (fluroxypyr-methyl, naphte), 9, groupe d'emballage III, polluant marin

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION CANADIENNE : Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés*; la FDS contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

LISTE DE DIVULGATION DES INGRÉDIENTS : Naphtalène, n° CAS : 91-20-3 (<1 %)

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE (États-Unis) :

CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet
Section 311/312 : Danger aigu (immédiat) pour la santé
Danger chronique (retardé) pour la santé
Section 313 : Naphtalène (<0,1 %), n° CAS : 91-20-3
1-méthyl-2-pyrrolidinone (4 à 6 %), n° CAS : 872-50-4

PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE : Sans objet

QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DE LA CERCLA : Naphtalène : 100 lb.

CLASSIFICATION RCRA : En vertu de la RCRA, l'utilisateur du produit est tenu de déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou dérivée du produit doit être classée comme étant un déchet dangereux.

STATUT TSCA : Les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés.

16. AUTRES INFORMATIONS

CLASSEMENT DES DANGERS SELON LA NFPA

SANTÉ : 2
INFLAMMABILITÉ : 2
INSTABILITÉ : 0

0	PEU ÉLEVÉ
1	LÉGER
2	MODÉRÉ
3	ÉLEVÉ
4	GRAVE

DATE DE LA FDS : 18-1-16. Remplace les versions du 5-6-15, du 25-2-13 et du 19-2-13. Des modifications ont été apportées aux sections 1, 2 et 14.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fluroxypyr 180 EC

Page 7 de 7

L'information contenue dans le présent document est présentée de bonne foi et jugée exacte, mais elle ne comporte aucune garantie, explicite ou implicite. S'adresser à ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. pour en savoir davantage.